

FICHE CONSIGNES POUR LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



FICHE PERSONNAGE

Profil :

Tu es un député du parti majoritaire , le PDAF (Parti des Démocrates Athéistes Français) , mais tu as été élu président de l'assemblée nationale par les autres députés

Ton rôle :

En tant que président , **tu ne votes pas car tu dois rester neutre**

C'est toi qui va **animer la séance de discussion et de débat autour du vote de la nouvelle loi**

Ton objectif :

Il faut que l'assemblée nationale réussisse à élaborer et à voter une loi à la majorité.

🤔 *Etudie bien les informations ci dessous pour mener à bien ta mission*

→ La séance commencera par le vote de trois propositions de lois déposées par les trois partis politiques représentés à l'Assemblée .




Pour chaque proposition , tu devras

- Annoncer le nom du parti qui a déposé cette proposition
- Lire à haute voix le contenu de la proposition
- Demander aux députés de voter pour ou contre
- Annoncer le résultat du vote (proposition de loi adoptée ou proposition de loi refusée

🤖 Tu trouveras le tableau avec les trois propositions ci-dessous

→ Si aucune des propositions n'est acceptée , tu devras demander aux députés de se réunir en commissions (groupes) de 4 ou 5 pour réfléchir à une nouvelle proposition de loi

- 👉 Chaque commission devra te remettre une proposition de deux articles
- Tu liras chaque proposition et procédera au vote.

PROPOSITION DE LOI	Proposition
Proposition de loi du parti <u>démocrate-athéiste français</u> (Le PDAF) 	Art 1 : Toute croyance religieuse est interdite en France - Seule l'Athéisme est considérée comme une opinion valable Art 2 : La Nouvelle République Française doit mettre en place les moyens pour empêcher toute pratique religieuse en France
Proposition de loi du parti <u>les Républicains Pastafariste</u> (LRP) 	Art 1 : Le Pastafarisme est la religion de la Nouvelle République . Art 2 : La Nouvelle République Pastafariste doit mettre en place les moyens de convertir les athées et les personnes croyants en une autre religion
Proposition de loi de l' <u>Union des Religions Inconnues</u> (l'URI) 	Art 1 : toute forme de croyance religieuse est autorisée et peut se pratiquer librement Art 2 : Il est par contre obligatoire de pratiquer une religion dans la Nouvelle République Française . L'athéisme est donc interdit .